

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :* 8.6 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

*OBJET :* ENGAGEMENT DU VVVS EN QUALITE DE COLLECTIVITE DE SOUTIEN DANS LA DEMARCHE EXPERIMENTALE TZCLD

<b>Total</b>	<b>56</b>	L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est assemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier à YERRES (91330), sous la Présidence de François DUROVRAY.
<b>Présents</b>	<b>40</b>	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Marie- Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Anne- Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Laurent ROUSSET ; Karim SELLAMI.
<b>Représentés</b>	<b>13</b>	Thierry BATTESTI représenté par Sylvie DONCARLI ; Gilles CARBONNET représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Romain COLAS représenté par Christine COTTE ; Nicolas DUPONT AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Bruno GALLIER représenté Valérie RAGOT ; Faten HIDRI représentée par Anne- Marie JOURDANNEAU FORT ; Klerwi LANDRAU représentée par Richard PRIVAT ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Pascal ODOT représenté par Christine GARNIER ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Christina PEDRI représentée par Thomas CHAZAL ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Aly SALL représenté par Sylvie CARILLON.
<b>Absents</b>	<b>3</b>	Monique BAILLOT ; Benjamin DONEKOGLU ; Fouad SARI.

2022- 083

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Mme Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

**03 NOV. 2022**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

## DELIBERATION

2022-083	ENGAGEMENT DU VYVS EN QUALITE DE COLLECTIVITE DE SOUTIEN DANS LA DEMARCHE EXPERIMENTALE TZCLD
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »,

VU le décret n° 2021-860 du 30 juin 2021,

VU le décret modificatif n° 2021-1742 du 22 décembre 2021, modifiant le précédent,

VU l'arrêté du 07 juin 2021 relatif à l'approbation du Cahier des Charges « Appel à projets / Expérimentation TZCLD » qui précise les engagements de la collectivité candidate à l'habilitation et des collectivités de soutien,

**CONSIDERANT** l'engagement pris par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine dans son Projet de Territoire 2018-2030 adopté le 9 avril 2018, de mener une action volontariste de réduction du chômage de longue durée et pour cela, de s'engager dans la démarche expérimentale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » lors de sa deuxième phase de déploiement,

**CONSIDERANT** la décision n° 2019-006 du Bureau Communautaire réuni le 22 février 2019 d'adhérer à l'association nationale TZCLD,

**CONSIDERANT** le travail de fabrique du consensus et de mobilisation des habitants mené avec succès sur ce quartier de La Plaine-Les Cinéastes à Epinay-sous-Sénart,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : AFFIRME** son engagement et son soutien à la Collectivité candidate à l'habilitation.

**Article 2 : S'ENGAGE**

- À suivre chacune des 4 phases de la méthode expérimentale : fabrique du consensus, mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, identification des travaux utiles et ouverture de(s) Entreprise(s) à But d'Emploi ;
- À mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place du projet ;
- À assurer la co-présidence du Comité Local pour l'Emploi de l'expérimentation ;
- À favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation notamment en contribuant en qualité de donneur d'ordre, à l'activité de la ou des entreprise(s) locale(s) conventionnée(s) par le Fonds d'Expérimentation Territorial contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) ;

- À contribuer à l'évaluation du développement du droit à l'emploi notamment en participant aux évaluations territoriales qui seront menées sur les territoires habilités.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cet engagement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne